



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 décembre 2012

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
29 novembre 2012

Date d'affichage
29 novembre 2012

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service urbanisme –
Nomination du giratoire
situé à l'intersection de
l'avenue du Général
Magnan et de l'avenue
sainte Claire Deville:
«Rond-point du château».*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille douze, le six décembre deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Des travaux sont en cours à l'intersection de l'avenue du Général Magnan et de l'avenue Sainte Claire Deville.

Ces travaux aboutiront à la création d'un giratoire qui sécurisera ce point de croisement entre la sortie d'autoroute et la voie principale traversant la commune. Il est proposé de nommer ce giratoire : « Rond-point du château ».

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer le giratoire en cours de réalisation à l'intersection de l'avenue du Général Magnan et de l'avenue sainte Claire Deville,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

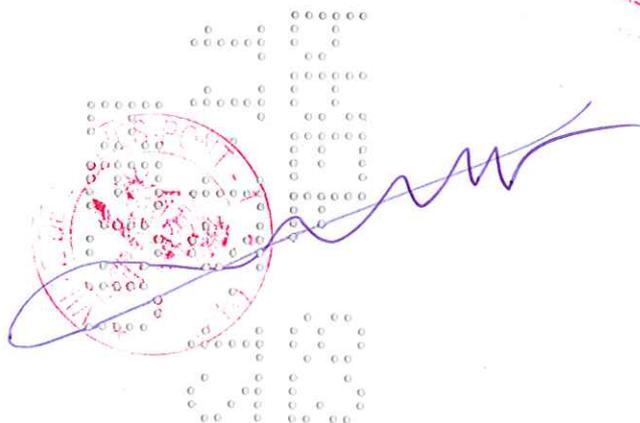
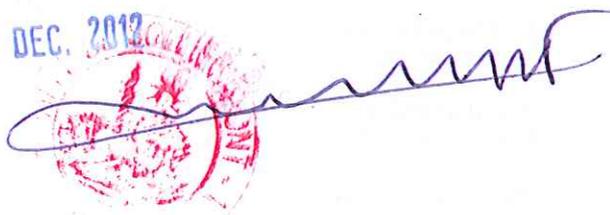
- **NOMME** ce giratoire : « Rond-point du château ».

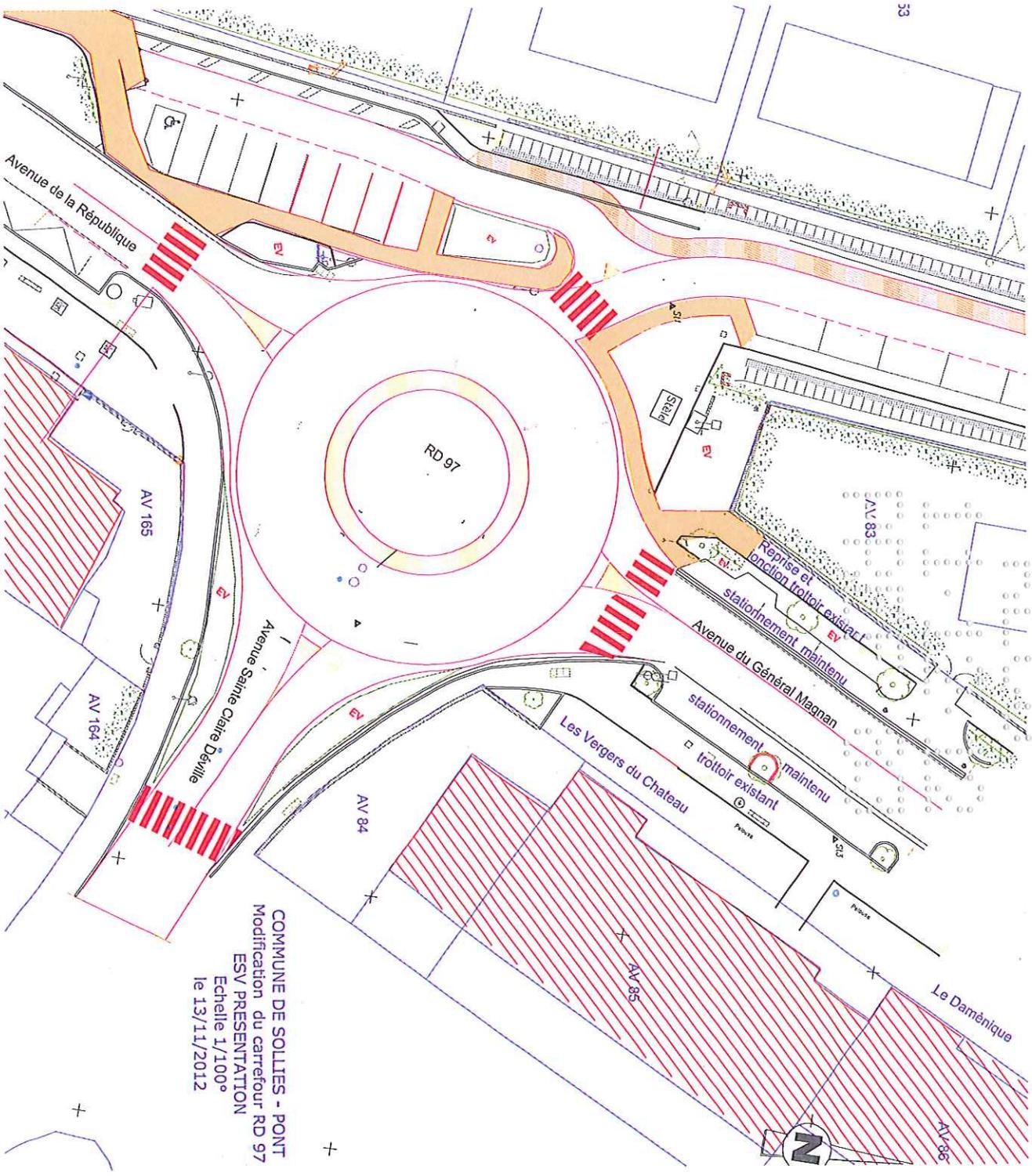
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

11 DEC. 2012
13 DEC. 2012





COMMUNE DE SOLLIES - PONT
 Modification du carrefour RD 97
 ESV PRESENTATION
 Echelle 1/1000°
 le 13/11/2012

